



**HAL**  
open science

## Des engagés malgaches pour l'île Maurice vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle

Jocelyn Chan Low

► **To cite this version:**

Jocelyn Chan Low. Des engagés malgaches pour l'île Maurice vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Revue historique de l'océan Indien, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, 01, pp.46-61. hal-03412314

**HAL Id: hal-03412314**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412314v1>**

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Des engagés malgaches pour l'île Maurice vers le milieu du XIXe siècle

Jocelyn Chan Low

Université de Maurice

Directeur du Centre Culturel Mauricien.

Le 22 juin 1839, *Le Cernéen* nous apprenait que 4 hommes, 4 femmes et 2 enfants de deux ans, arrivés de Madagascar par le *Gregorio* avaient été conduits au Bagne où ils y étaient incarcérés. « *Ces pauvres gens sont tout attristés de l'accueil qu'ils ont reçu à leur arrivée. Natifs de Manenseck, poursuivis par les Ovas qui avaient déjà massacré une grande partie de leur tribu, ils ont pris la fuite et sont allés demander refuge à bord du Gregorio dont le capitaine consentit à les conduire gratuitement à l'île Maurice. Un planteur, Benoît Labutte, avait présenté une pétition au gouverneur pour les recruter alors que les Malgaches promettaient de se tenir tranquilles et travailler pourvu qu'on leur donne un logement, de la nourriture et des vêtements* »<sup>1</sup>.

Ces hommes et ces femmes de Madagascar venant de Fenerive furent, d'après le rapport du Commissaire de Police sur l'immigration des laboureurs malgaches à l'île Maurice en date du 19 novembre 1844<sup>2</sup>, les premiers arrivants d'une nouvelle forme d'immigration malgache à l'île Maurice, celle liée à l'engagisme.

### DES ENGAGÉS DU SUCRE MALGACHES ?

Cependant, à l'île Maurice, évoquer des engagés malgaches peut surprendre au départ car la mémoire collective associe d'une manière erronée l'engagisme aux seuls immigrants indiens alors qu'Africains et Malgaches sont associés indistinctement à l'esclavage. En fait, dès le début de la colonisation européenne du Sud-Ouest de l'océan Indien, Madagascar apparaît très vite comme une source providentielle de main d'œuvre et de denrées alimentaires pouvant aider les établissements européens à surmonter les contraintes auxquelles ils avaient à faire face. Ainsi selon J. M. Filliot, les Malgaches constituaient quelques 45 % des quelques 160 000 esclaves introduits aux Mascareignes au XVIIIe siècle<sup>3</sup>.

En outre au XVIIIe siècle, le commerce de denrées alimentaires, de bœufs, etc. fut d'une importance majeure dans l'économie de l'île de France<sup>4</sup>. Et, comme le soulignait Lionel Smith le 16 octobre 1840, des *cattle drovers* appelés *marmittes* accompagnaient les troupeaux de bœufs et il arrivait que certains de ces Malgaches prennent un emploi à l'île Maurice avant de retourner à Madagascar<sup>5</sup>.

1. *Le Cernéen*, 22 juin 1839.

2. PRO CO 25, Finnis à Sir W. Gomm, 19 novembre 1844.

3. J. M. Filliot, (1974), *La traite des esclaves vers les îles Mascareignes au XVIIIe siècle*, ORSTOM, Paris, p. 69.

4. J. Valette, (1966), « Le commerce de Madagascar vers les Mascareignes au XVIIIe siècle », *Revue de Madagascar*, n° 33, pp. 35 – 53.

5. PRO CO, 167/223, Lionel Smith à Lord John Russell, 16 octobre 1840.

Cependant il ne faudrait pas confondre ces *marmittes*, qui faisaient partie du paysage mauricien comme en témoignent les lithographies de A. Richard «*Types de l'île Maurice*» (datées de 1840) avec les engagés malgaches qui arrivèrent à l'île Maurice à la fin du régime servile. En fait, alors que le système servile était menacé suite à l'interdiction de la traite négrière, il semblerait qu'il y eut des négociations secrètes entre les émissaires du gouverneur Farquhar et Radama I, souverain de l'Imerina, au sujet de l'envoi d'engagés malgaches à l'île Maurice, et ce dès 1820<sup>6</sup>.

Mais comme l'a si bien démontré Gwynn Campbell dans sa thèse sur le rôle de la *London Missionary Society* dans l'émergence du royaume Merina, dans les années 1820, la militarisation de la société malgache, et les pertes suite aux expéditions militaires contre les royaumes Sakalaves et autres rebelles entraînent une crise de main d'œuvre qui ne pouvait être résolue par l'accélération de la traite interne. Ainsi «*total domestic demand for labour was such that Radama I could not have contemplated acquiescing to the request of Mascarene plantation owners for engagé labour from Madagascar despite the fact that providing such contract labour would have brought him badly needed foreign exchange*»<sup>7</sup>.

Mais l'accélération de la révolution sucrière coïncidant avec l'abolition de l'esclavage, la fin de l'apprentissage et l'interdiction de l'immigration indienne de 1839 à 1842 en raison des abus, les planteurs - négociants de l'île Maurice vont se tourner de nouveau vers Madagascar. Et au début de 1840 deux sociétés de planteurs et de négociants virent le jour pour faciliter l'implantation d'engagés malgaches à l'île Maurice. Les agents Irving et Barclay rencontrèrent même Lord John Russell à ce sujet à Londres le 2 octobre 1839<sup>8</sup>.

En effet, l'étude des projets des diverses associations ainsi que les dépositions de Blyth, Hunter, Raymond, Chapman et Barlow devant le «*Select Committee on Sugar and Coffee Planting*» de 1847 révèlent que planteurs, négociants et autorités coloniales étaient unanimes dans leurs convictions qu'il serait plus avantageux pour la colonie d'avoir recours à la main d'œuvre malgache qu'à celle de l'Inde. Tout d'abord, les travailleurs malgaches étaient moins coûteux en raison de la proximité de Madagascar - un trajet de 3 à 4 jours. Et en raison du trafic intense entre Madagascar et Maurice (15-18 navires faisant le cabotage entre les deux îles) il était estimé que le coût d'un engagé malgache n'était qu'un tiers de celui d'un engagé de l'Inde. Ainsi, alors que le fret d'un engagé de l'Inde coûtait 7 £ à 8 £, selon Hunter, on obtiendrait un engagé malgache à 2 £<sup>10</sup>. Et H. Barlow affirmait catégoriquement au gouverneur sir William Gomm dans un long memorandum en date du 6 août 1846 que l'on obtiendrait 18 000 engagés malgaches pour le prix de 6 000 engagés indiens<sup>11</sup>.

En outre, les Malgaches étaient décrits comme «*industrious*», «*mild*», «*very robust*», «*manly*», «*high-spirited*» ou encore comme a «*very fine athletic race*», «*an intelligent race of men*» et, surtout, de loin supérieurs en terme de productivité aux

6. L. Munthe, Roajanalary, S. Ayache (1976), «*Radama I et les Anglais : les négociations de 1817 d'après les sources malgaches 'Sorabes inédits'*», *Omalay Sy Anio*, n° 3 - 4, pp. 9 - 104.

7. G. Campbell (1988), *The role of the London Missionary Society in the rise of the Merina Empire, 1810 - 1861*, Phd Thesis, p. 196.

8. *Le Cernéen*, 6 février 1840, Lettre de Irving et Barclay, 18 oct. 1839.

10. Minutes of evidence taken before the select committee on Sugar and Coffee planting, Parliamentary papers (1848), p. 269.

11. H. Barlow à Gomm, 6 Août 1846, Correspondence relative to supply of labour to the West India colonies and Mauritius. Parliamentary Papers (1846), p. 246.

engagés de l'Inde<sup>12</sup>. J. Finniss affirmait, par exemple, qu'un Malgache « *did more work than two Indians... It would be a great blessing to the colony if its want of labour could be supplied by these people instead of those we are receiving from India* »<sup>13</sup>.

Autre avantage par rapport à l'immigration indienne : le recrutement de femmes et l'encouragement à l'immigration de familles entières. En effet, selon les rapports qui parvenaient dans la colonie, les guerres, persécutions et le recrutement des hommes pour le service impérial avaient entraîné un profond déséquilibre dans la société malgache. Les femmes étaient maintenant en surnombre. Ainsi le recours aux engagés malgaches éviterait un aspect jugé négatif de l'immigration indienne, à savoir le faible taux d'immigration féminine qui entraînait des déséquilibres sociaux<sup>14</sup>. En outre, le retour des engagés indiens dans la Grande Péninsule à l'expiration de leurs contrats posait un problème de numéraire<sup>15</sup>.

L'analyse de ce discours colonial en faveur du recrutement d'engagés malgaches révèle qu'il se justifiait aussi par des considérations d'ordre moral : l'introduction d'engagés de Madagascar apporterait à la société malgache les bienfaits de la civilisation européenne ; les engagés malgaches qui retourneraient dans leur mère patrie ramèneraient les techniques, les arts, les coutumes, la morale et la religion chrétienne protestante<sup>16</sup>. Ce qui, en outre, ouvrirait un marché aux produits britanniques. Evidemment, ces considérations morales, on les retrouve davantage chez les missionnaires de la *London Missionary Society* tels Baker, Jones, Griffiths qui furent parmi les plus ardents avocats de l'introduction d'engagés malgaches pour pallier la crise de main d'œuvre à l'île Maurice.

En effet, suite aux persécutions religieuses, les missionnaires de la LMS vont trouver refuge à l'île Maurice d'où ils exercèrent un *monitoring* constant de la situation à Madagascar. Ils virent ainsi dans les projets qu'établissaient les planteurs-négociants la main de la Providence<sup>17</sup>, car, selon eux, ils constituaient un des plus sûrs moyens d'affaiblir, voire de renverser un régime honni qu'ils croyaient chancelant de même qu'un moyen de remettre pied à Madagascar pour continuer leur œuvre de prosélytisme.

En outre, négociants-planteurs, autorités britanniques et missionnaires protestants restaient convaincus que des milliers de Malgaches, principalement des Bet-simisarakas, seraient très enclins à s'engager pour l'île Maurice et même à venir s'y établir avec leur famille s'ils en avaient la possibilité, non seulement parce que, suite à l'abolition de l'esclavage à Maurice en 1835, ils n'avaient plus de crainte d'être réduits à la servitude mais en raison des conditions déplorables dans lesquelles ils avaient été réduits suite aux exactions des autorités royales<sup>18</sup>.

Mais cependant il y avait un obstacle incontournable à l'arrivée massive d'engagés malgaches à l'île Maurice : l'hostilité de la reine Ranavalona I à l'engage-

12. Minutes of evidence taken before the Select Committee on Sugar and Coffee planting, Parliamentary papers (1848). Blyth M. J. p. 163.

13. PRO CO 167/255, Finniss à Gomm, 19 nov. 1844.

14. PRO CO 167/231, Free Labour Association à L. Smith, 15 sept. 1841.

15. Report of Select Committee on Sugar and Coffee Planting, Parliamentary papers (1848).

16. PRO CO 167/228, L. Smith à Lord John Russell, 17 avril 1841.

17. PRO CO 167/23, E. Baker à L. Smith, 9 décembre 1841.

18. *Ibid.*

ment outremer de Malgaches. Cela non pas en raison de la poursuite d'une politique d'isolement mais surtout parce que les rapports faisaient état d'une dépopulation massive suite aux guerres, exactions, désertion et fuite dans les bois de populations conquises et en raison de la militarisation de plus en plus conséquente de la société Merina<sup>19</sup>. En outre, comme le faisait ressortir Lionel Smith tout Malgache était théoriquement serviteur de la Reine qui pouvait l'affecter à des tâches diverses - construction de routes, abattage de bois, construction de forts, etc. - sans rémunération. L'engagement de travailleurs agricoles à l'île Maurice aurait pour conséquence la cohabitation de deux systèmes : un système féodal où les services étaient rendus gratuitement aux autorités supérieures et un système où l'ouvrier était rémunéré pour son labeur. Ce qui aurait entraîné, à la longue, une érosion du système social que les Merinas tentaient d'imposer aux côtiers. Et cette cohabitation encouragerait la révolte chez les Betsimisarakas qui formaient le gros du contingent d'engagés malgaches<sup>20</sup>.

En outre, ce nouveau commerce entraînerait inéluctablement une activité accrue des traitants étrangers à Madagascar alors que Ranavalona I tentait de restreindre les activités de ces derniers à travers l'octroi de monopoles à un nombre restreint d'agents tels de Rontaunay de l'île de La Réunion<sup>21</sup>.

D'où sa décision d'interdire à ses sujets de s'engager pour les Mascareignes sous peine de mort. Tout étranger qui désobéirait à cette loi en exportant de force des travailleurs malgaches serait puni d'après les coutumes du pays. C'est ainsi que, fin 1844, deux étrangers, un Anglais et un Américain (Croft et Heppick), trouvés coupables d'avoir tenté de recruter de force des travailleurs betsimisarakas, furent réduits à l'esclavage.

Pour contourner ces difficultés les planteurs mauriciens, regroupés au sein du *Free Labour Association*, envoyèrent une mission à Madagascar dirigée par le Capitaine Campbell, assisté d'un missionnaire, Jones, proposant à la souveraine Merina le paiement d'un *bounty* annuel de l'ordre de £ 3 000 contre la permission de recruter des engagés malgaches pour les plantations de l'île Maurice. La mission ne fut même pas admise à la cour royale. Campbell et Jones durent camper dans les montagnes aux alentours d'Antananarivo en attendant la réponse cinglante de la Reine Merina au gouverneur britannique : la souveraine malgache affirmait que même contre \$ 100 000 les Britanniques n'obtiendraient pas un seul engagé malgache pour l'île Maurice<sup>22</sup>.

Suite à cette déconvenue, le *Free Labour Association*, soutenu par la LMS, soumit une demande au gouverneur britannique pour établir un poste à Port Louquez, dans la baie d'Antongil, en territoire Betsimisaraka, d'où l'on recruterait des engagés pour l'île Maurice sous la protection de la couronne britannique<sup>23</sup>. En effet, Port Louquez avait été cédé à Farquhar en 1816 et il y eut même alors une tentative de colonisation de l'île par un certain M. Birch. Le projet obtint un écho favorable auprès du gouverneur de l'île Maurice. Cependant le 26 avril 1842 le *Colonial Office* s'opposa à toute tentative de s'établir à Port Louquez ou tout autre port de Madagascar<sup>24</sup>. En fait,

19. *Ibid.*

20. PRO CO 167/ 228, L. Smith à Lord John Russell, 17 avril 1841.

21. Gwyn Campbell, *op. cit.*, pp. 293-294.

22. PRO CO167/228, Raininahevera au gouverneur de l'île Maurice, 25 juillet 1840.

23. PRO CO 167/23, Lionel Smith à Russell, 24 septembre 1841.

24. PRO CO 167/247, Stanley à Gomm, 26 avril 1842.

pour le *Foreign Office*, la conclusion d'un *Friendship and Commercial Treaty* avec les autorités Hovas restait la pierre angulaire de la diplomatie britannique à Madagascar. Les prétentions et les activités françaises à Madagascar, aux îles Comores et même à Zanzibar dans les années 1840 inquiétaient sérieusement le *Foreign Office*. Surtout que la Reine Sakalave Simeki, vassale mais ennemie des Hovas, avait cédé l'île de Nosy Be à la France en 1840. Et les activités de la firme de Rontaunay et de Jean Laborde étaient des menaces directes aux intérêts commerciaux de la Grande Bretagne. La crainte que ce commerce ne soit interrompu amena même les autorités britanniques à songer sérieusement à transformer l'île Rodrigues en un « *grazing station* » pour l'élevage des bœufs, ce qui entraîna, entre autres, l'établissement d'une véritable administration à partir de 1843 dans l'île dépendance de Maurice jusqu'alors négligée<sup>25</sup>. À souligner que le commerce de Madagascar (riz, bœufs etc..) était d'importance capitale dans l'économie de l'île Maurice. Et la fermeture de ce commerce en 1845 suite au bombardement de Tamatave par une flotte franco-britannique aux ordres de l'amiral Desfossés et de l'amiral Kelly fut une des causes de la crise économique que va subir l'île Maurice de 1845 à 1849.

On comprend alors que les exhortations des planteurs mauriciens aux autorités britanniques de renverser la souveraine Merina, à l'instar de celle parue dans *La Sentinelle* du 9 juin 1848, restèrent lettre morte.

### 1839 – 1843 : LES ARRIVANTS DE MADAGASCAR

Cependant, malgré l'interdiction formelle de la reine Ranavalona I, environ 3 000 engagés malgaches débarquèrent à l'île Maurice de 1839 à 1843. Un document essentiel à l'étude de cette migration est le rapport émanant du chef de la police de la colonie, John Finniss, en date du 19 novembre 1844<sup>26</sup>.

À leur arrivée au Port Louis, ils étaient conduits par le capitaine du vaisseau, en compagnie du planteur qui avait fait les frais de leur acheminement à l'île Maurice, au poste de police pour être examinés individuellement par le commissaire de police, John Finniss lui-même, en présence de Edmund Baker ou de Griffiths ou encore de Jones de la LMS et de Rainiandrahasina. Ce dernier, ex-juge de Tamatave qui s'était volontairement exilé à Maurice pour fuir les percussions religieuses, fut par la suite recruté au sein de la force policière comme interprète<sup>27</sup>.

Les autorités devaient s'assurer qu'ils étaient venus de leur plein gré et les informaient que tout engagement contracté hors de la colonie était caduc et qu'ils étaient libres de retourner à Madagascar ou de s'engager selon leurs propres termes à l'employeur de leur choix. En outre, tout contrat d'engagement devait obligatoirement être précédé d'un mois de « *probation* ». L'employeur devait les ramener aux autorités avant tout engagement ultérieur, et produire un certificat médical attestant qu'ils avaient été vaccinés contre la « petite vérole ». L'employeur devait aussi soumettre une demande formelle aux autorités avant de pouvoir employer ces engagés. Les rapports de ces examens étaient soumis au secrétaire colonial et certains sont accessibles aux Archives de Maurice dans la série RA.

25. PRO CO 167/231, L. Smith à Russell, 29 juillet 1841.

26. PRO CO 167/255, J. Finniss à Gomm 19 novembre 1844.

27. MA RA 607, J. Finniss à Dick, 11 novembre 1840.

L'étude de ces rapports révèle que ces engagés malgaches étaient pour la plupart des hommes âgés de 20 à 35 ans. Ils se disaient natifs d'Angotsy, de Fenerive ou encore de Vohemar et affirmaient être des hommes libres, certains se disant même propriétaires d'esclaves<sup>28</sup> et venant à l'île Maurice de leur propre gré. Souvent, ils avaient été influencés dans leur décision par l'exemple de certains de leurs compatriotes qui s'étaient engagés à l'île Maurice et qui étaient retournés avec plus de \$ 30 à Madagascar<sup>29</sup>. Une petite minorité affirmait avoir fait le voyage vers l'île Maurice en tant que « *marmittes* »<sup>30</sup> et d'autres encore avaient déjà été employés à l'île de La Réunion<sup>31</sup>. Ils se disaient tous prêts à s'engager pour une année pour un salaire de \$ 3 à \$ 6 mensuellement avec ration et logement.

Certains, à l'instar de ceux arrivés par le Trois Frères le 28 septembre 1840 affirmaient qu'ils n'en pouvaient plus de travailler sans rémunération pour la reine des Ovas<sup>32</sup>. D'autres, par contre, affirmaient que pendant leur absence les membres de leur famille allaient s'arranger pour que les corvées exigées par les autorités soit effectuées par des substituts<sup>33</sup>.

En général, ils déclaraient qu'ils retourneraient à Madagascar après leur temps d'engagement. Un grand nombre étaient des hommes mariés, et avaient laissé épouses, enfants ou parents en gages de sécurité contre leur retour à Madagascar<sup>34</sup>. Mais certains affirmaient qu'ils étaient prêts à s'établir à l'île Maurice si les conditions étaient favorables et si certains de leurs camarades en faisaient autant<sup>35</sup>. Ils affirmaient tous qu'ils n'éprouvaient aucune crainte d'être arrêtés et molestés à leur retour à Madagascar car s'ils étaient au courant qu'il était interdit, sous peine de mort, de gagner l'île de Sainte Marie, à leur connaissance il n'y avait aucune interdiction de passer à l'île Maurice<sup>36</sup>.

D'ailleurs, dans la majorité des cas, ils étaient munis d'un passeport signé par le commandant de la région, certifié par le contrôleur des douanes, les autorisant à s'engager pour un an.

Il est vrai que ceux arrivés par le Trois Frères en septembre 1840, n'en avaient point et affirmèrent qu'ils n'avaient pu se porter devant les autorités, qu'ils disaient cruelles, par peur d'être mis à mort pour avoir tout simplement songé à quitter le pays<sup>37</sup>. Pour E. Baker et les autorités locales, ces passeports étaient authentiques<sup>38</sup>. D'ailleurs des « *retournees* » ne furent point molestés à leur retour à Madagascar. Et plusieurs retournèrent à l'île Maurice pour une autre période d'engagement.

28. MA RA 606, Memorandum of the examination of 13 natives of Madagascar arrived by the Trois Frères from Teneriffe. Taken through the interpretation of Mr. Griffiths, 2 oct 1840.

29. *Ibid.*

30. MA RA 661, Examination of 11 natives of Madagascar arrived from Vohemar on board the Johanna on the 1st instant, 4 August 1841.

31. MA RA 704, Examination of 31 Malagasy's native of Fort Dauphin arrived per Sans Pareil on the 23rd June 1842.

32. MA RA 606, Memorandum, 2 oct. 1840, *op. cit.*

33. *Ibid.*

34. MA RA 606, Examination before me of 12 natives of Madagascar arrived from Vohemar on board the brig Lord Sonarez through the interpretation of Mr. Baker and in presence of the ex-juge Raniandrahasina, 11 déc. 1840.

35. MA RA 606, Examination before one of 31 natives arrived here on the schooner Cesar, Captain Annulphy from Angotsy through the interpretation of the guard Aly Gisèle, 5 nov 1840.

36. MA RA 604, Examination..., 2 oct 1840, *op. cit.*

37. *Ibid.*

38. PRO CO 167/255, Gomm à Stanley, 30 nov. 1844.

Comment expliquer cette disparité entre la politique officielle des autorités Merinas énoncée au gouverneur britannique de l'île Maurice et les pratiques des autorités locales de certains ports de la côte Est de Madagascar?

Pour Edmund Baker, cela était tout d'abord dû à la vénalité de certains officiers Merinas, car l'administration du royaume Hovas reposait sur des officiers non-rémunérés pour leur service. Ensuite il y avait les privilèges octroyés auparavant par Radama I à certains chefs locaux Betsimisarakas<sup>39</sup>. Plusieurs engagés témoignèrent devant le commissaire de police qu'ils avaient obtenu ces passeports en soudoyant les commandants de la région<sup>40</sup>. Cependant, comme le soulignait Baker, il faut aussi ajouter l'action des capitaines des navires qui recevaient au départ de l'île Maurice des sommes allant à \$ 40 à \$ 50 par engagé introduit dans l'île<sup>41</sup>.

Parmi les engagés, bien que la majorité fussent effectivement des hommes libres, on retrouvait des esclaves en fuite qui s'étaient fait passer pour des hommes libres aux autorités locales. Car pour Baker, l'émancipation des esclaves à l'île Maurice avait eu un certain écho à Madagascar<sup>42</sup>. Et J. Finnis estimait leur nombre à environ 200 sur les 2974 introduits. On les reconnaissait à leur refus de repartir avec les «gangs» avec qui ils étaient arrivés<sup>43</sup>.

Les engagés malgaches vont se forger une réputation d'employés modèles au comportement social exemplaire. Selon John Finnis, il y eut très peu de cas où ils furent cités devant les autorités ou les magistrats<sup>44</sup>. Pourtant 6 engagés qui n'avaient pu obtenir justice de leur employeur se plaignirent à Baker qu'il n'y avait point de comparaison entre les exactions féodales à Madagascar et le système d'engagement à l'île Maurice qu'ils décrivaient comme un retour à l'esclavage<sup>45</sup>. Pour Baker, il était impérieux que les employeurs, surtout les régisseurs, respectent la dignité de ces engagés<sup>46</sup>. Par exemple, les engagés qui après la période de probation refusèrent de s'engager à M. Dioré se plaignaient surtout de l'attitude despotique d'un *sirdar* indien<sup>47</sup>. Car les engagés malgaches n'avaient pas la réputation d'être dociles face aux abus. Pour Baker, un «*sens inné de la justice*» prévalait chez les engagés Betsimisarakas où toutes les décisions étaient prises par consensus<sup>48</sup>.

Ce sens de l'honneur et de la dignité, on le retrouve dans certains incidents où ils furent impliqués. J. Finnis relate dans son rapport comment un habitant de Flacq ayant perdu quelques pièces d'argenterie accusa injustement et sans aucune preuve trois engagés malgaches. Tous les travailleurs malgaches de l'établissement se rendirent à Port Louis et refusèrent de retourner au travail parce que cela avait été une insulte à leur dignité qu'on ait osé les soupçonner de vol<sup>49</sup>.

39. PRO CO 167/231, Baker à L. Smith, 9 dec. 1841.

40. PRO CO 167/255, J. Finnis à Gomm, 19 nov. 1844.

41. PRO CO 167/231, Baker à L. Smith, 9 dec. 1841.

42. *Ibid.*

43. PRO CO 167/255, J. Finnis à Gomm, 19 nov. 1844.

44. *Ibid.*

45. PRO CO 167/23, Baker à L. Smith, 9 dec. 1841.

46. *Ibid.*

47. MA RA 607, J. Finnis au Secrétaire Colonial, 10 dec. 1840.

48. PRO CO 167/231, Baker à L. Smith, 9 dec. 1841.

49. PRO CO 167/235, J. Finnis à Gomm, 19 nov. 1844, *op. cit.*

Il est vrai qu'ils avaient des alliés et des « médiateurs » qui intervenaient systématiquement en leur faveur. Comme le soulignait E. Baker le 30 octobre 1841 dans une correspondance aux responsables de la London Missionary Society « *I have in all the disputes which have been tried or discussed before me and settled by my assistance found it my duty to take part with the labourers against the planters and repeatedly I have written to the governor and captain Dick and others on their behalf* »<sup>50</sup>. De même, Rainiandrahasina n'hésitait pas à intervenir officiellement en leur faveur. Par exemple, le 26 octobre 1843, il écrivit officiellement en faveur de 6 Malgaches qui désiraient s'engager après l'expiration de leur contrat chez un autre employeur mais à qui on avait fait croire qu'ils devraient quitter la colonie<sup>51</sup>.

Cependant, les initiatives des missionnaires visant la « moralisation chrétienne » de ces engagés rencontraient une certaine résistance de la part des planteurs. Le 5 juillet 1842, Jean Lebrun et D. Johns écrivirent au commissaire de police que 200 à 300 engagés malgaches étant employés dans les plantations aux alentours de Grand Baie, il serait souhaitable d'y détacher David Ratsananhonitro, un des réfugiés protestants malgaches résidant dans l'île, pour s'y installer en tant qu'enseignant dans le village et pourvoir à l'instruction religieuse de ses compatriotes<sup>52</sup>. John Finnis soutint la démarche mais se disait conscient des objections des planteurs qui ne manqueraient pas de soutenir que cette école ne serait qu'un prétexte d'irrégularité au travail<sup>53</sup>.

Cependant, à partir de 1843, le flux migratoire malgache connut un net déclin. Il devint de plus en plus difficile de recruter à Madagascar comme le faisait ressortir le capitaine Davidson et D. Johns à J. Lebrun le 7 janvier 1843. Par exemple, A. Nossi July, bien que le chef leur ait promis 20 engagés, ils n'en reçurent que 10 « *In the morning, we found that one had made his escape so that we had only 9 out of the 10 promised and I believe that had we remained one day or two more everyone of them would have forsaken us* »<sup>54</sup>. Gomm attribuait cela à la baisse des salaires consécutive à la réouverture de l'immigration indienne<sup>55</sup>. Mais, on sait que le manque de main d'œuvre agricole entraîna rapidement, si l'on se fie aux correspondances de l'*Immigration Committee*, une nouvelle hausse des salaires. Pourtant l'immigration d'engagés malgaches ne connut qu'une timide reprise en 1850. En fait, d'autres facteurs étaient opératoires. Tout d'abord, selon Sir William Gomm, il semblerait que le flot d'engagés malgaches commença à grossir fin 1841 et début 1842 à tel point que les autorités Hovas prirent peur et exercèrent un contrôle plus strict au niveau des régions<sup>56</sup>. D'ailleurs, à partir de fin 1842 les arrivants ne détenaient plus de passeport<sup>57</sup>. Et à partir de septembre 1843, les autorités merinas interdisaient à tous les Malgaches, libres ou esclaves, de mettre le pied dans une embarcation. En outre, il était interdit à tous les étrangers nouvellement arrivés de rester plus de qua-

50. Church Missionary Society papers, SOAS, Box 2, folder 4 Baker à la LMS, 30 octobre 1841.

51. MA RD 25, Pétition de Raniandrahasina au secrétaire colonial, 26 octobre 1843.

52. RA 704, Lebrun et Johns à J. Finnis, 5 avril 1842.

53. MA RA 704, J. Finnis à Dick, 6 juillet 1842.

54. CMS Papers (SDAS), Box 3, folder 2, D. Johns à Lebrun, 26 novembre 1843.

55. PRO CO167/255, Gomm à Stanley, 30 nov. 1844.

56. *Ibid.*

57. MA RD 62, Report on 10 malagasy natives arrived on the *Tiger*, 10 dec 1842.

tre jours dans le pays et à tous les capitaines de navires de coucher plus de quatre nuits à terre<sup>58</sup>.

Mais c'est une initiative française qui mit fin définitivement à ce premier flux migratoire. En effet, en juin 1844, les autorités françaises firent parvenir au *Foreign Office* une dénonciation d'un capitaine français, M. Pallier, accusant les autorités britanniques de Maurice de raviver la traite négrière d'une manière déguisée. Ce dernier, au retour d'un voyage fait à Bourbon et à Madagascar en 1842 et 1843 notifia à l'administration maritime de Marseille qu'il « *est positivement certain que la traite des noirs s'est faite et se fait encore journellement de Madagascar à Maurice par bâtiment anglais. Les capitaines étant à Madagascar pour y traiter des bœufs et autres marchandises débauchent autant de Malgaches qu'ils peuvent en trouver et vont même jusqu'à enlever les esclaves des personnes qui les reçoivent chez elles en violant les droits de propriété. Tous ces faits se sont passés sous mes yeux. Etant arrivés à Maurice, ils font une déclaration à la police du nombre d'hommes qui sont introduits. Le gouvernement s'assure de l'exactitude de cette déclaration et accorde une prime de 20 à 30 piastres par tête sans s'inquiéter si ces hommes sont libres ou esclaves et s'ils sont expédiés légalement ou non. L'introduit après avoir eu la prime, les vend pour un temps limité à celui qui lui en donne à un plus haut prix*<sup>59</sup> ». Quatorze marins de l'équipage du navire *Le Picard* étaient ses dires que les capitaines anglais utilisaient la ruse ou la force pour enrôler des recrues pour l'île Maurice<sup>60</sup>. Et un passager, Hypolite Le Comte, affirma même qu'un nègre lui appartenant avait été enlevé de cette manière par un capitaine anglais<sup>61</sup>. En outre, Pallier affirmait qu'en conséquence des agissements des capitaines anglais à la côte Est de Madagascar, il éprouva de grandes entraves dans ses opérations à Tamatave car « *le gouvernement Ovas ne fait aucune distinction entre Français et Anglais, tous les étrangers étant reçus également et traités de la même manière* »<sup>62</sup>.

Le *Foreign Office* en transmettant le dossier au *Colonial Office* recommandait de prendre toutes les mesures nécessaires. Le *Colonial Office*, tout en réfutant ces allégations, réalisa tardivement les abus que pouvait entraîner un système illicite aux yeux des autorités indigènes. Tout au moins, il pouvait susciter des accusations qui pouvaient ternir le prestige et la réputation de l'Angleterre victorienne.

Ainsi le 30 novembre 1844, Sir W. Gomm annonçait qu'il interdisait désormais toute importation d'engagés malgaches à l'île Maurice<sup>63</sup>. L'engagement des travailleurs malgaches ne se ferait dorénavant qu'avec l'accord des autorités Merinas.

Or, les relations entre les autorités britanniques et le royaume Merina vont se détériorer rapidement suite à l'incident de Tamatave de 1845. L'amiral Kelly, officier britannique, avait agi en son nom personnel mais les autorités Merinas interrompirent les relations commerciales avec l'île Maurice jusqu'en 1853.

58. MA SA 37 Stanley à Gomm, 9 juillet 1844. Enclosure : Extrait du rapport de mer adressé le 26 mars 1844 à l'administration maritime de Marseille par M. Pallier, Capitaine du navire *Le Picard* de Saint Malo au retour d'un voyage fait à Bourbon et à Madagascar en 1842 – 1843.

59. MA SA 37, Extrait d'un rapport, *op. cit.*

60. MA SA 37, Stanley à Gomm, 9 juillet 1844. Enclosure : E. Desages au Comte de Ste Aulaire, 28 mai 1844.

61. *Ibid.*

62. MA SA 37, Rapport... *op. cit.*

63. PRO CO 167/22, Gomm à Stanley, 30 nov. 1844.

## 1850 – 1856 : REPRISE ET DÉCLIN DU FLUX MIGRATOIRE

Les négociants-plantiers continuèrent de s'agiter en faveur de l'introduction d'engagés malgaches notamment du Sud ou de l'Ouest de la grande île où l'on pourrait recruter des Sakalaves. Cependant, G. Campbell a bien souligné les difficultés du commerce avec la côte Ouest de Madagascar : difficultés liées aux conditions climatiques ou d'ordre militaire parce que ces royaumes étaient en guerre contre les Merinas ; difficultés liées aussi à la rapacité des chefs locaux et finalement le recrutement d'engagés pouvait être assimilé à la traite négrière tout court<sup>64</sup>. La question de Madagascar va devenir un des litiges persistants entre les négociants-plantiers et les autorités locales<sup>65</sup>. Mais le rapport du *Select Committee on Sugar and Coffee Planting* recommandait que « *no efforts should be left untried to restore a good understanding between the Queen of Madagascar and the British government and that under any circumstances every facility should be given to induce that section of the people of Madagascar not under the domination of the Queen, the Sakalavas to migrate to and settle themselves with their women and families as free labourers in the Mauritius* »<sup>66</sup>.

Après l'échec de la mission Dacrés auprès de la Reine Ranavalona I, les planteurs vont s'agiter de nouveau en faveur de l'introduction de travailleurs engagés de ces régions. Selon le *Mauricien* du 5 janvier 1850 « *rien ne serait plus aisé que de se procurer soit à Nossi-bé, soit à Passandave un grand nombre de travailleurs libres qui ne demanderaient pas mieux que de se rendre à Maurice, comme faisaient il y a six ans ceux d'Angotsy avant que les Hovas n'empêchassent cette émigration. Ces hommes pourraient être facilement introduits à beaucoup moins de frais que ceux de l'Inde* ».

Et le 10 juillet 1850, le *Mauricien* rapportait que la goélette coloniale, la Joséphine Loizeau était arrivée la veille de Nossi-bé avec à son bord 54 travailleurs malgaches, « *des Sakalaves très robustes déjà rompus au travail des champs* ». L'initiative de la réouverture de ce flux migratoire revenait à un particulier, M. Charles Savy, planteur des Plaines Wilhems. Elle résultait d'une entrevue récente du Comité des colons et du gouverneur Sir Georges Anderson où ce dernier avait répondu qu'il ne ferait, pour sa part, aucune objection à l'introduction des travailleurs malgaches engagés régulièrement et pour un temps convenable mais qu'à leur arrivée, ils seraient interrogés par le *Protecteur des Immigrants* afin de s'assurer que c'est bien de leur plein gré qu'ils sont venus à Maurice et qu'ils se sont liés volontairement et que leur engagement définitif ne serait passé qu'au Port Louis. En fait, le ministre des colonies, Earl Grey, avait laissé au gouverneur une certaine latitude sur le sujet<sup>67</sup>.

Les 54 laboureurs introduits s'engageaient devant le protecteur des immigrants pour trois années à raison de deux piastres et demie par mois. Le *Mauricien* soulignait le vendredi 12 juillet 1850 : « *Nous avons toute raison de croire aujourd'hui que M. Charles Savy sera suivi par plusieurs autres planteurs. L'empressement que les personnes intéressées ont mis à aller voir ces hommes et à les questionner sur la disposition d'esprit de leurs compatriotes à l'égard d'une immigration dans notre île comme laboureurs, nous paraît être d'un très bon augure* »<sup>68</sup>.

64. Gwym Campbell, *op. cit.*, pp. 317-324.

65. Gomm à Earl Grey, 14 nov 1848. Parliamentary papers. Papers relative to the conditions of colonies of Jamaica and Mauritius (1848).

66. Cité in M. Carter and J. Wg Fong Kwong (1997), *Forging the rainbow. Labour immigrants in Mauritius*, p. 16.

67. *Le Mauricien* 10 juillet 1850.

68. *Le Mauricien*, 12 juillet 1850.

Il y eut effectivement d'autres initiatives similaires et le 23 mai 1851, le nouveau gouverneur, Sir J. M. Higginson, promulguait une ordonnance pour régler l'introduction d'engagés malgaches dans la colonie<sup>69</sup>.

Mais le gouverneur restait sceptique quant au résultat. Il écrivait à Earl Grey le 16 mai 1851 « *Your Lordship is aware that the attention of the government is directed to the introduction of labourers from the neighbouring island of Madagascar and have given your sanction to the measure. Opinions here vary much as to the probable result. In addition to other obstacles, the unsatisfactory state of our political and commercial relations with the Hova government presents difficulties which I apprehend will not be easily overcome. I conceive however that an attempt ought to be made to open this channel of relief and to attract labour to our shores feeling satisfied that it would tend materially to the advantage of both countries* »<sup>70</sup>.

Mais l'immigration d'engagés du sucre malgaches ne décolla point. Higginson rapportait le 8 février 1856 que « *since African immigration was sanctioned by Her Majesty's government in 1851 only 219 persons have been introduced from Madagascar* »<sup>71</sup>. Le gouverneur soulignait dans son rapport que les tentatives de recrutement d'engagés malgaches sur les côtes orientales ou occidentales de Madagascar sur laquelle les autorités Merinas affirmait leur souveraineté, pourrait entraîner des complications diplomatiques mettant en péril les relations commerciales entre les deux îles rétablies à grand peine en 1853<sup>72</sup>. En outre, ces projets sur lesquels était venu se greffer le recrutement d'engagés africains de la côte orientale de l'Afrique étaient vulnérables parce que suspects d'alimenter la traite négrière déguisée. Ainsi le 26 août 1856 le *Colonial Office* ordonna au gouverneur d'interdire l'importation d'engagés Hovas à l'île Maurice<sup>73</sup>. Et le 6 avril 1857 Labouchere ordonnait au gouverneur « *to grant no license for taking emigrants from any part of Madagascar so long as the queen of the Hovas shall maintain the existing prohibition against emigration from that island* »<sup>74</sup>. En fait, dès octobre 1856, Higginson avait déjà pris des mesures en ce sens<sup>75</sup>.

Ainsi, à l'île Maurice dans la société coloniale post esclavagiste ce fut la grande péninsule indienne qui devint la source providentielle de main d'oeuvre et de denrées alimentaires (et par la suite du marché sucrier) au moment où s'accélérait la révolution sucrière.

L'arrivée de plus de 450 000 engagés du sucre indiens entraîna des mutations profondes dans la structure démographique, sociale, culturelle et économique du pays.

Mais on ne saurait saisir totalement les causes de ces transformations sans se référer au contexte géopolitique et aux dynamiques politiques et sociales de la région du Sud Ouest de l'océan Indien qui fit que la migration d'engagés du sucre malgaches vers l'île Maurice ne resta qu'au niveau des premiers balbutiements à une période charnière de l'histoire du pays.

69. James Slade (1853), *Index of the laws made and promulgated at Mauritius in the years 1851, 1852*, Port Louis.

70. Report for the year 1850 to the Secretary of the State having the department of the colonies. Parliamentary papers XXXIV (1851), p. 273.

71. MA SD 51, Higginson à Labouchere, 8 février 1856.

72. *Ibid.*

73. MA SA 56, Labouchere à Higginson, 26 août 1856.

74. MA SA 57, Labouchere à Higginson, 6 avril 1857.

75. MA SA 56, Higginson à Labouchere, 14 octobre 1856.

**Annexe****RETURN OF NATIVES OF MADAGASCAR INTRODUCED AS LABOURERS  
IN MAURITIUS (18 June 1839 – 31 January 1843)****PRO CO 167/255**

<i>Name of Vessel</i>	<i>Date of Arrival</i>	<i>Where from</i>	<i>No of labourers</i>
Gregorio	June 18 <sup>th</sup> 1839	Fenerive	10
Trois Frères	July 7 <sup>th</sup> 1840	Fenerive	5
Edward	June 3 <sup>rd</sup> 1840	Angotsy	36
William Allen	June 21 <sup>st</sup> 1840	Angotsy	15
Trois Frères	July 8 <sup>th</sup> 1840	Fenerive	5
Deux Charles	July 13 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	6
Edward	Aug 26 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	30
Trois Freres	Sept 28 <sup>th</sup> 1840	Fenerive	13
Etoile	Oct 6 <sup>th</sup> 1840	Tamatave	7
Porcupine	Oct 18 <sup>th</sup> 1840	Tamatave	6
General Colville	Oct 24 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	5
Edward	Oct 29 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	10
Comet	Oct 31 <sup>st</sup> 1840	Angotsy	14
Cesar	Nov 3 <sup>rd</sup> 1840	Angotsy	21
William Allen	Dec 10 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	25
Lord Sommarez	Dec 5 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	12
William Allen	Dec 11 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	19
Cesar	Sept 2 <sup>nd</sup> 1840	Angotsy	11
Comet	Oct 31 <sup>st</sup> 1840	Angotsy	5
Manchester	Nov 18 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	4
Deux Charles	Dec 14 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	12
Midas	Dec 11 <sup>th</sup> 1840	Angotsy	10
Caledonia	Jan 1841	Angotsy	7
General Colville	Jan 25 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	31
Cesar	Nov 3 <sup>rd</sup> 1840	Angotsy	31
Comet	Jan 9 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	14
Manchester	Jan 25 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	6
Midas	Jna 25 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	7
King Fisher	March 7 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	13
Tiger	Jan 25 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	5
General Colville	Feb 5 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	17

<i>Name of Vessel</i>	<i>Date of Arrival</i>	<i>Where from</i>	<i>No of labourers</i>
Edward	March 18 <sup>th</sup>	Angotsy	18
Cesar	May 31 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	18
Tiger	April 23 <sup>rd</sup> 1841	Angotsy	41
King Fisher	May 3 <sup>rd</sup> 1841	Vohemar	19
Caledonia	May 18 <sup>th</sup> 1841	Vohemar	7
Cesar	May 31 <sup>st</sup> 1841	Vohemar	11
King Fisher	June 19 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	35
Manchester	June 22 <sup>nd</sup> 1841	Angotsy	17
Legère	June 17 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	6
Gregorio	July 3 <sup>rd</sup> 1841	Angotsy	7
Eliza Jane	July 4 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	11
Saucy Jack	July 24 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	22
Tiger	July 29 <sup>th</sup> 1841	Anderack	50
Tartar	July 29 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	6
Emma	July 31 <sup>st</sup> 1841	Maranset	8
Johanna	Aug 1 <sup>st</sup> 1841	Vohemar	11
Deux Frères	Aug 8 <sup>th</sup> 1841	Tamatave	8
King Fisher	Aug 5 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	22
Larch	Aug 13 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	32
General Colville	Aug 13 <sup>th</sup> 1841	Fort Dauphin	16
Uranie	Aug 14 <sup>th</sup> 1841	Fort Dauphin	7
Lord Sonnarez	Aug 16 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	10
Cesar	Aug 16 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	30
William Allen	Dec 11 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	20
Emma	July 31 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	3
Walkins	Aug 20 <sup>th</sup> 1841	Fort Dauphin	20
William Allen	Aug 31 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	10
Tartar	Sept 7 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	48
Lord Sommarez	Aug 16 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	3
King Fisher	Sept 15 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	60
Saucy Jack	Sept 19 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	16
Manchester	Oct 31 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	31
Larch	Oct 6 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	46
Ariel	Oct 6 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	36
Porcupine	Oct 5 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	48
Cesar	Oct 9 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	27

<i>Name of Vessel</i>	<i>Date of Arrival</i>	<i>Where from</i>	<i>No of labourers</i>
Espoir	Oct 9 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	14
Edward	Oct 13 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	34
General Colville	Oct 13 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	13
Watkins	Oct 10 <sup>th</sup> 1841	Fort Dauphin	12
Tartar	Oct 16 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	18
King Fisher	Oct 18 <sup>th</sup> 1841	Maranset	48
Lady W. Horton	Oct 19 <sup>th</sup> 1841	Fenerive	6
Charles Heddle	Oct 21 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	31
Williams Allen	Oct 26 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	63
Lord Sommarez	Oct 27 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	17
Cesar	Nov 3 <sup>rd</sup> 1841	Angotsy	4
Larch	Nov 11 <sup>th</sup> 1841	Maranset	5
Tartar	Nov 16 <sup>th</sup> 1841	Maranset	15
Comet	Nov 15 <sup>th</sup> 1841	Maranset	28
Marie Laure	Nov 16 <sup>th</sup> 1841	Maranset	36
Venus	Nov 17 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	71
Emma	Nov 17 <sup>th</sup> 1841	Maranset	36
Porcupine	Nov 16 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	37
Marie Mallaby	Dec 17 <sup>th</sup> 1841	Pointe Laree	8
Tiger	Nov 19 <sup>th</sup> 1841	Maranset	53
Saucy Jack	Nov 18 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	22
King Fisher	Nov 19 <sup>th</sup> 1841	Maranset	29
Marie Laure	Nov 16 <sup>th</sup> 1841	Maranset	3
Queen	Nov 11 <sup>th</sup> 1841	Maranset	63
William Allen	Dec 24 <sup>th</sup> 1841	Maranset	58
Cesar	Dec 11 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	34
Marie Mallaby	Dec 17 <sup>th</sup> 1841	Pointe Laree	8
Charles Heddle	Dec 27 <sup>th</sup> 1841	Manahar	32
Arpenteur	Dec 11 <sup>th</sup> 1841	Maranset	34
General Colville	Dec 27 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	41
Manchester	Dec 1 <sup>st</sup> 1841	Angotsy	25
Edward	Dec 6 <sup>th</sup> 1841	Angotsy	40
Larch	Jan 4 <sup>th</sup> 1842	Maranset	34
Europe	Jan 23 <sup>rd</sup> 1842	Maranset	21
Comet	Jan 24 <sup>th</sup> 1842	Maranset	18
Union	Jan 1 <sup>st</sup> 1842	Manahar	30

<i>Name of Vessel</i>	<i>Date of Arrival</i>	<i>Where from</i>	<i>No of labourers</i>
Emancipation	Nov 25 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	34
Saucy Jack	Jan 31 <sup>st</sup> 1842	Angotsy	40
William Allen	Jan 2 <sup>nd</sup> 1842	Angotsy	66
Porcupine	Jan 5 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	43
Tartar	Jan 6 <sup>th</sup> 1842	Manahar	17
Mary Mallaby	Jan 6 <sup>th</sup> 1842	Manahar	11
Charles Heddle	Jan 9 <sup>th</sup> 1842	Pointe Laree	23
Venus	Jan 10 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	43
Sans Pareil	Jan 8 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	17
Cesar	Jan 14 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	17
Queen	Feb 14 <sup>th</sup> 1842	Vohemar	10
Gregorio	April 24 <sup>th</sup> 1842	Fenerive	13
Comet	Jan 29 <sup>th</sup> 1842	Pointe Laree	24
Arpenteur	Jan 18 <sup>th</sup> 1842	Maranset	4
Saucy Jack	Feb 11 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	15
King Fisher	Feb 15 <sup>th</sup> 1842	Maranset	6
Charles Heddle	Feb 13 <sup>th</sup> 1842	Pointe Laree	16
Gregorio	Jan 22 <sup>nd</sup> 1842	Vohemar	4
Marie Laure	Feb 5 <sup>th</sup> 1842	Manahar	4
Sans Pareil	March 18 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	21
Maria	May 20 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	20
Williams	March 12 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	25
Emma	May 16 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	5
Sans Pareil	June 23 <sup>rd</sup> 1842	Fort Dauphin	31
Deux Frères	July 11 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	20
Cesar	Sept 19 <sup>th</sup> 1842	Pointe Laree	10
Larch	Sept 30 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	14
Tiger	Oct 2 <sup>nd</sup> 1842	Pointe Laree	40
Tartar	Oct 5 <sup>th</sup> 1842	Maranset	17
Charles Heddle	Oct 19 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	29
Ariel	Oct 16 <sup>th</sup> 1842	Angotsy	16
Nimble	Oct 15 <sup>th</sup> 1842	Fort Dauphin	34
Caledonia	Nov 20 <sup>th</sup> 1842	Vohemar	4
Tartar	Oct 26 <sup>th</sup> 1842	Foulepointe	12
Tiger	Dec 2 <sup>nd</sup> 1842	Tamatave	15
Emancipation	March 9 <sup>th</sup> 1842	Tamatave	5

<i>Name of Vessel</i>	<i>Date of Arrival</i>	<i>Where from</i>	<i>No of labourers</i>
Marie Lyon	Dec 23 <sup>rd</sup> 1842	Tamatave	9
Sans Pareil	Feb 2 <sup>nd</sup> 1843	Fort Dauphin	11
<b>TOTAL</b>	<b>2952</b> <sup>76</sup>		

76. À ce chiffre, il faut ajouter les 22 engagés malgaches introduits après la nomination d'un « Protecteur des immigrants début 1843 (PRO CO 255, Gomm à Stanley, 30 novembre 1844).